

T3

Renforcer la concertation avec les services de l'Etat pour une meilleure compréhension et application de la réglementation



OCLT : Promouvoir une utilisation équilibrée du site, en encadrant la fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité

ODD : Mettre en place une concertation avec les services de l'Etat pour une meilleure compréhension et application de la réglementation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	- amélioration des conditions d'accueil du milieu (diminution des atteintes à l'environnement)
HIC visés	/
EIC visées	/
Territoires	Intégralité du site
Surface	14001ha
Actions liées	T1

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2012	2013	2014	2015	2016	2017

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Même si nul n'est censé ignorer la loi, il est difficile pour de nombreux usagers d'être au fait de toute la réglementation et surtout de ses applications concrètes sur le terrain. Cette méconnaissance et/ou mauvaise compréhension de la loi peut entraîner des mauvaises pratiques préjudiciables pour le milieu.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Mise en place d'une veille juridique (action T1)

La réglementation évoluant vite, il sera nécessaire de mettre en place une veille juridique. Celle-ci pourrait être effectuée par une ou plusieurs personne(s) « ressource » (animateur Natura 2000 en collaboration avec les services de l'Etat). Le guide de bonnes pratiques présentera donc les points principaux de la législation tandis que l'actualité juridique complémentaire sera diffusée via une lettre électronique à l'ensemble des structures. Cette lettre sera disponible sur un site Internet dont l'adresse sera communiquée dans le guide.

Mise en place d'un relais local d'information sur la réglementation

Il s'agit ici de mettre en place un relais local entre les acteurs de terrain et les services administratifs. La personne « ressource » (animateur Natura 2000) pourra être contactée par les acteurs locaux pour des informations réglementaires et par les services de l'Etat pour des précisions techniques.

Organiser des réunions d'échange sur le terrain

Afin de mieux comprendre les contraintes techniques de terrain et la réglementation, des réunions d'échange seront organisées sur le terrain entre les acteurs locaux et les services administratifs.

OUTILS DE REALISATION

Animation Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Tous les acteurs locaux, services de l'Etat, associations de protection de l'environnement

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Services de l'Etat, structures professionnelles et de loisirs

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

Budget prévisionnel :

Animation

- veille juridique : 3j/an
- relais local d'informations : 5j/an
- organisation de sorties terrain : 2j/an

D'où 10 jours/an soit 5000€/an

Soit pour 5 ans, un montant total de 25 000 € d'animation.

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteurs de mise en œuvre :

- Temps passé pour la veille juridique
- Nombre de contacts pour des informations réglementaires
- Nombre de sorties terrain organisées

Indicateurs de performance :

- Nombre de participants aux réunions de terrain
- Diminution du nombre d'atteintes à l'environnement